

FORMATION « CERAMISTE »

ECHÉANCIER 2017 2018 DES FORMALITES D'INSCRIPTION

*En fonction de divers impératifs ces dates peuvent être modifiées.
Dans ce cas, une information sera transmise*

**Du 18 avril
Au 30 juin 2017**

Prescription de formation par les conseillers PE et sur l'application « PROSPER », par les prescripteurs ou le référent marché :

La prescription se fait par le Conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, CIDFF...., lors d'un entretien que le candidat aura sollicité. Elle est l'étape indispensable de la confirmation du projet de formation du candidat par son Conseiller, qui valide ainsi de la bonne adéquation entre projet de formation, pré requis de l'organisme de formation et financement(s) possible(s).

La prescription assure au candidat la faisabilité de son projet et confirme sa candidature auprès de l'organisme de formation.

Pour les candidats domiciliés en Auvergne Rhône-Alpes :

Le conseiller du candidat doit enregistrer sa prescription sur l'application régionale « PROSPER » en recherchant la formation dans sa base de données.

Pour les candidats domiciliés hors région Auvergne Rhône-Alpes :

Le conseiller du candidat doit contacter les référents marché de l'action :

Pour les candidats de moins de 26 ans et suivi par la ML :

Madame Ghislaine COUVAL, Conseillère à la Mission Locale des Portes de Provence,

tel : 04 75 53 10 34 ou mail : g.couval@missionlocale.info

Pour les candidats de plus de 26 ans et suivi par le PE :

Madame Christine GIGONDAN, Conseiller Pôle Emploi de Montélimar.

mail : christine.gigondan@pole-emploi.fr

Pour les candidats en Congés Individuels de Formation (CIF) :

Merci de vous rapprocher au plus tôt de votre employeur et de l'organisme financeur en ayant respecté la procédure de demande.

Candidatures hors Région :

En vertu du principe d'égalité d'accès au service public, les formations sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi quelle que soit leur origine géographique ; et ce, sur l'ensemble du territoire national. Les demandeurs d'emploi issus d'autres régions ou d'autres ZTEF que celle où est mise en oeuvre la formation ne pourront ainsi faire l'objet d'aucune discrimination géographique (conformément à l'article 19 du Cahier des Clauses Techniques Particulières).

Dans ce cas, les démarches de prescription pour les candidats hors Région sont à suivre.

Autres précisions:

Un « guide du stagiaire de la formation professionnelle » est mis à disposition par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il précise les démarches à faire pour accéder à la formation, le statut de stagiaire et sa rémunération.

Ce guide est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.rhonealpes.fr/667-actualites-lycees-apprentissage.htm>

Le 16 mai 2017

Information collective à la Maison de la Céramique :

- Entretien collectif avec les candidats en vue d'une information sur les métiers de la céramique, leurs conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Visite de la Maison de la Céramique : locaux de la formation et musée.
- Rencontre avec les stagiaires de la session en cours.
- Modalités des divers financements.
- Information sur les dispositions personnelles à prendre par chaque candidat concernant son installation à Dieulefit durant le temps de la formation.

Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.

Le 31 mai 2017

**Date limite d'envoi ou de dépôt du dossier de candidature:
(cachet de la poste ou récépissé de la MDC faisant foi)**

Le dossier se compose :

- D'une lettre de motivation expliquant l'intérêt du candidat à faire la formation et développant une présentation de son projet professionnel.
- D'un CV présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours hors et en céramique du candidat.
- D'un dossier photos (de **30 pages maximum**) présentant des réalisations exécutées par le candidat (réalisations personnelles et faites dans le cadre d'une formation précédente)
Les photos du dossier doivent être légendées : format, matériau(x), technique(s)...

Le candidat doit fournir 2 versions de son dossier à la Maison de la Céramique:

- **1 version « originale » papier** (format et matières au choix du candidat).
- **1 version numérique** en format PDF, **sur support numérique.**

Attention, ces deux versions doivent être identiques

Si vous êtes sélectionné(e), ces 2 versions seront conservées par la Maison de la Céramique. Sinon, nous vous les renverrons.

- A réception du dossier, une fiche de renseignement vous sera envoyée, à nous renvoyer par retour de courrier.

Le 13 juin 2017

Test n° 1 : Présélection sur dossier

Les
28 et 29 juin 2017

Test n° 2 : Sélection lors d'un entretien avec le jury

Le 4 juillet 2017

Commission d'entrée et avis définitif d'admission

Date prévue de début de formation:

Le 28 septembre 2017 (à confirmer)

Date prévue de fin de formation:

Le 21 septembre 2018 (à confirmer)

Durée de la formation :

1680 heures

Les statuts requis à votre entrée en formation:

- **Demandeur d'emploi**
- **Congés individuel de formation et autres financements individuels**

LA FORMATION SE DERoule A:

LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT, à Dieulefit (26)

Pour tout envoi ou renseignement:

Marion Boisjeol, Responsable de la formation à :

Maison de la Céramique

Rue des Reymonds, Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

Tel 04 75 50 50 84

Email : formation@maisondelaceramique.fr

Site : www.maisondelaceramique.fr